



Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

les 4 et 5 décembre 2012
Hôtel du gouvernement, Berne

DECISIONS :

Point 1 : Accueil par le président du Synode

**Point 2 : Elections complémentaires au Synode ;
validation et assermentation**

Décision :
Sur la base du présent rapport, le Synode procède à la validation des résultats des élections dans leur version définitive et confirme leur force légale.

Point 3 : Election de la présidence

Point 3.1 : Election d'une présidente ou d'un président du Synode pour les années 2012 à 2014

Election :
Est élu Monsieur Robert Gerber, Granges

Point 3.2 : Election d'une vice-présidente ou d'un vice-président du Synode pour les années 2012 à 2014

Election :
Est élu Monsieur le pasteur Richard Stern, Kirchberg

**Point 4 : Election d'un membre du Conseil synodal ;
élection de remplacement de Hans-Ulrich Krebs**

Election :
Est élu Monsieur Jörg Haberstock, Grasswil

Point 5 : Election de membres de la Commission d'examen de gestion

Point 5.1 : Election complémentaire à la succession de Pierre Ammann (fraction jurassienne), démissionnaire ; élection

Election :
Est élue Madame Sylvie Robert-Roth, Delémont

Point 5.2 : Election complémentaire à la succession de Elisabeth Zürcher (fraction des positifs) démissionnaire ; élection

Election :
Est élu Monsieur Stephan Loosli, Grosshöchstetten

Point 6 : Procès-verbal du Synode d'été des 29 et 30 mai 2012 ; adoption

Décision :
Le procès-verbal du Synode d'été des 28 et 29 mai 2012 est approuvé avec la modification suivante :
Le nom de Monsieur Hans H. Weber, Goldiwil doit être effacé de la liste des personnes absentes et non excusées.

Point 7 : Rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) au Synode d'hiver 2012 ; information

Décision :
Le Synode prend acte du rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) au Synode d'hiver 2012.

Point 8 : Règlement interne du Synode
- Révision partielle du règlement ; modifications ; décision
- Décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais

**des membres du Synode ; modification ;
décision****Décision :**

1. Le Synode de l'Union adopte les modifications du règlement interne du Synode et fixe leur mise en vigueur au 1^{er} avril 2013.
2. Le Synode de l'Union adopte les modifications de la décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais des membres du Synode et fixe leur mise en vigueur au 1^{er} avril 2013.

**Point 9 : Plan financier 2013 – 2017 ; discussion, in-
formation****Décision :**

Le Synode prend acte du plan financier 2013 – 2017

**Point 10 : Règlement concernant le fonds de rénova-
tion immobilière ; adoption ; décision****Décision :**

1. Le Synode approuve le règlement concernant le fonds de rénovation immobilière.
2. Le règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

**Point 11 : Propriété foncière de la Bürenstrasse 12,
à Berne, 2e étage : désaffectation et autori-
sation de vente ; décision****Décision :**

1. Le Synode décide de faire passer sa copropriété de la Bürenstrasse 12, à Berne, du patrimoine administratif au patrimoine financier (désaffectation).
2. Le Synode autorise le Conseil synodal à céder cette copropriété pour la somme de CHF 1'210'000 à la caisse de pension de la paroisse générale de Berne.

3. Le produit de la vente est affecté au fonds de rénovation immobilière.

Point 12 : Création d'un fonds pour le financement d'installations solaires sur les bâtiments ecclésiaux ; décision

Décision :

- 1. Le Synode décide de créer un programme ecclésial d'encouragement de l'énergie solaire sous la forme d'un fonds.**
- 2. Le Synode adopte un crédit annuel récurrent de CHF 100'000 pour les années 2013 à 2015 qui sera versé au fonds d'encouragement des installations solaires.**
- 3. Le Synode charge le Conseil synodal d'édicter une ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires.**

Point 13 : Projet «L'Eglise réunit les générations» 2009–2012 ; évaluation ; décision

Décision :

- 1. Le Synode prend connaissance de l'évaluation du projet «L'Eglise réunit les générations».**
- 2. Le Synode approuve l'achèvement du projet «L'Eglise réunit les générations» 2009–2012.**
- 3. Le Synode charge les Services généraux de l'Eglise de continuer à travailler sur la thématique des générations en tant que tâche transversale.**

Point 14 : Projet Présence dans les écoles professionnelles et les écoles secondaires supérieures ; crédit récurrent ; décision

Décision :

- 1. Le Synode prend connaissance des résultats de la seconde phase du projet de consolidation.**
- 2. Le Synode approuve la proposition du Conseil synodal de transformer le projet Présence en une tâche permanente relevant du domaine d'activités Jeunes et jeunes adultes du secteur Parois-**

- ses et formation.
3. Le Synode approuve la conversion d'un crédit annuel de CHF 27'000 en un crédit de travail.

Point 15 : **Projet de partenariat «avec moi» contre la transmission de la pauvreté de génération en génération ; crédit récurrent ; décision**

- Décision :**
1. Le Synode décide de prolonger son soutien au projet de partenariat «avec moi».
 2. Le Synode d'hiver approuve un crédit récurrent de CHF 20'000 par an (compte n° 299.332.04) pour les années 2013 à 2015.
 3. Ce crédit permet de financer trois parrainages «avec moi» à Bienne, ainsi que neuf à dix autres dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, dont la moitié au moins dans les régions rurales.

Point 16 : **Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse ; crédit additionnel récurrent dans le domaine de l'asile ; décision**

- Décision :**
1. Le Synode approuve un nouveau crédit additionnel récurrent dans le domaine de l'asile en faveur du Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse.
 2. Le Synode octroie à cet effet un crédit annuel récurrent de CHF 15'000 pour les années 2013, 2014, 2015 (montant partiel sous le compte n° 595.332.01).
 3. La contribution n'est pas indexée.

Point 17 : **Groupe d'entraide bernois «Nebelmeer» : prévention du suicide chez les personnes dont l'un des parents s'est suicidé : crédit récurrent ; décision**

Décisions :

1. Le Synode décide de soutenir le groupe d'entraide bernois «Nebelmeer».
2. Le Synode d'hiver approuve un crédit de CHF 10'000 par an (numéro de compte 299.331.06) pour les années 2013 à 2015.

Point 18 : Arrondissement du Jura : poste à recréer d'animatrice/animateur migration pour l'Arrondissement du Jura ; crédit récurrent ; décision

Décision :

1. Le Synode adopte un crédit récurrent en faveur de l'arrondissement du Jura pour un poste à recréer d'animatrice/animateur Migration Jura.
2. Le Synode adopte à cette fin un crédit récurrent de CHF 30'000 par année pour les années 2013, 2014 et 2015 (compte n° 506.322.01).
3. Le montant est indexé, permettant de financer un engagement rétribué selon les barèmes en vigueur à l'Eglise.

Point 19 : RefModula : introduction d'une formation catéchétique modulaire avec une formation ecclésio-théologique commune pour catéchètes, collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, prédicatrices et prédicateurs auxiliaires (laïcs) ainsi que pour conseillères et conseillers de paroisse ; décision de principe ; décision

Décision :

1. Le Synode décide d'offrir chaque année, dès 2013, la formation catéchétique modulaire (RefModula).
2. Dans le cadre de RefModula, le Synode approuve une formation ecclésio-théologique commune pour catéchètes, diacres, prédicatrices/prédicateurs auxiliaires (laïcs) ainsi que pour conseillères et conseillers de paroisse
3. Le Synode prend acte du fait que RefModula entraînera une augmentation des coûts liés sous le poste 301 (formation et formation continue en catéchèse) entre CHF 99'000 et CHF 140'000 net

par année (charge brute moins les contributions de cours).

Point 20 : Concept Médias locaux – Réalisation de la motion des Indépendants présentée au Synode d'hiver 2011 ; décision

Décision :

1. Le Synode approuve les quatre principes suivants concernant les relations à instituer avec les médias électroniques locaux :
 - a) Le soutien aux médias électroniques locaux s'inscrit dans l'esprit de la mission de l'Eglise qu'est la proclamation de l'Evangile ;
 - b) La promotion des médias électroniques locaux se fonde sur la Constitution de l'Eglise et le Règlement ecclésiastique
 - c) La présence ecclésiale dans les médias électroniques locaux est garantie par les organismes responsables, dans lesquels les paroisses et les arrondissements peuvent s'impliquer de manière déterminante ;
 - d) La mise en réseau de tous les organismes responsables de même que le soutien ciblé aux projets de médias d'Eglise revient aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.
2. Le Synode prend connaissance des possibilités et des critères d'encouragement.
3. Le Synode décide de la création d'un crédit global en faveur des médias locaux permettant de soutenir financièrement les organismes responsables des médias locaux.
4. Le montant du crédit est fixé annuellement en accord avec le budget.

Point 21 : Nouveaux petits crédits récurrents ; décision

Décision :

Le Synode approuve pour 2013 (et les années suivantes) de nouveaux petits crédits récurrents d'un montant total de CHF 15'000 par année :

CHF 10'000 à Fonds de bourses d'études pour l'Instituto Línea Cuchilla, Misiones, Argentine (Compte n° : 591.332.02)
Crédit récurrent de 10 000 francs par année destiné à

CHF 5'000	<p>alimenter le fonds de bourses d'études pour l'encouragement de l'égalité des chances de jeunes apprenti(e)s et étudiant(e)s issu(e)s de différentes couches socio-économiques.</p> <p>Campagne «Droit sans frontières» (Compte n° 592.332.04)</p> <p>Crédit récurrent de 5000 francs par année pour les années 2013 – 2014.</p>
------------------	---

Point 22 : Budget 2013 ; décision

Décision :	
1. Gestion des postes :	
1.1	Le Synode approuve pour 2013 le plafonnement à 6'111 points du total des postes et la constitution d'une réserve de 200 points de poste.
2. Budget	
Le Synode décide	
2.1	d'appliquer un taux de redevance de 26,8‰ de l'impôt simple aux paroisses bernoises,
2.2.	d'appliquer un taux de redevance de 11,65‰ des impôts encaissés par le canton aux paroisses soleuroises,
2.3	de fixer la contribution de l'Eglise du Jura à 73'300 CHF,
2.4	d'approuver le budget 2013 de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure
présentant des recettes de	CHF 25'501'750.00
des charges de	<u>CHF 25'743'750.00</u>
et un excédent de charges de	CHF 242'000.00

Point 23 : Invitation au Synode de réflexion du 24 avril 2013 à Granges SO sur le thème « Notre Eglise a-t-elle un avenir? » ; information ; prise de connaissance

Décision :	
Le Synode prend acte de l'Invitation au Synode de réflexion du 24 avril 2013 à Granges SO sur le thème « Notre Eglise a-t-elle un avenir? »	

Point 24 : **Motion des députées et députés Jean-Eric Bertholet (GSO), Willy Bühler (Indépendants), Barbara Schmutz (Indépendants) et autres cosignataires concernant l'élaboration, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, d'un concept pour un « cours spécial » destiné à former des universitaires en vue de l'obtention d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne (objectif professionnel : ministère pastoral) ; adoption ; décision ; décision**

Décision :

1. Le Conseil synodal est chargé d'élaborer, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, un concept pour un «cours spécial» destiné à former des universitaires en vue de l'obtention d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne (objectif professionnel : ministère pastoral).
2. Le concept doit être soumis au Synode pour décision

Point 25 : **Motions urgentes év.**

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 26 : **Postulats urgents év.**

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 27 : **Interpellations**

Aucune interpellation n'a été déposée.

Point 28 : **Questions**

Le Conseil synodal répond à une question.

Point 29 : Résolutions, pétitions év.

Aucune résolution n'a été déposée.

Aucune pétition n'a été déposée.